



Commune de Fourilles
(03140)

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Samedi 7 septembre 2013

Approbation de la modification statutaire du SDE03 du 11 juillet 2013
Compétence nouvelle à l'article 3 : Réseaux publics de distribution de chaleur

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE03, syndicat départemental mixte à la carte regroupant 317 communes de l'Allier et 14 communautés de communes.

Une nouvelle modification de ses statuts est engagée par le SDE03, afin d'intégrer l'évolution de la demande de ses partenaires dans le département.

Un complément à l'article 3 est proposé pour prévoir une 6^{ème} compétence optionnelle (paragraphe F) : l'organisation d'un service public de distribution de chaleur.

Cette évolution est rendue nécessaire suite à une réflexion menée par le syndicat sur certains projets : par exemple, le SDE 03 a étudié une chaufferie pour plusieurs bâtiments communaux sur une commune, alors qu'en parallèle, à quelques centaines de mètres, un organisme parapublic faisait de même. Or, les caractéristiques mêmes du chauffage au bois font qu'il est plus rationnel de mutualiser les besoins et les installations.

Les statuts actuels ne permettent pas cette mutualisation.

La modification statutaire permettrait donc de rendre les statuts plus aptes à répondre à un besoin plus global de chauffage bois.

Je vous propose de prendre connaissance en détail de la rédaction de cette modification des statuts, adoptée par le comité syndical du SDE03 le 11 juillet 2013 et déposée en Préfecture,

et de vous prononcer sur cette évolution statutaire.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

Adopte la modification des statuts du SDE03 approuvée par son comité syndical le 11 juillet 2013.

Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Madame le Maire rappelle que:

- L'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit qu'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics doit être établi dans chaque commune à l'initiative du maire.
- Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune.
- Le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics précise les dispositions concernant ces plans.



Commune de Fourilles
(03140)

Elle expose ensuite la démarche mise en place pour élaborer le plan, les personnes associées à son élaboration, les consultations formelles des gestionnaires de voirie réalisées en application du décret et les avis conformes émis par ceux-ci.

Elle expose enfin le plan d'actions proposé pour favoriser l'accessibilité de la voirie et des espaces publics sur la commune (conditions et délais de réalisation), ainsi que les modalités de suivi prévues (périodicité de l'évaluation du plan, périodicité et modalités de sa révision).

Ouï cet exposé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'approuver le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics de la commune.

Demande de dissolution de l'Association Foncière de Fourilles

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance du 17 septembre 2010 le Bureau de l'Association Foncière de Fourilles avait demandé, en vue de sa dissolution, le transfert de ses propriétés, de son actif et de son passif à la commune.

Elle rappelle également que lors de sa réunion du 6 novembre 2010, le Conseil Municipal avait également demandé ces transferts.

Elle précise :
a) qu'un procès-verbal de remise a été établi entre l'Association Foncière et la commune ;
b) que l'acte notarié de transfert a été établi et publié à la Conservation des Hypothèques.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande la dissolution de l'Association Foncière de la commune de Fourilles.